

# La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 17 AOUT 1888

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

## FEUILLETON.

### Un Devoûment

(Suite.)

Sur le boulevard, la foule se massait. Les voitures et les omnibus s'arrêtaient. Il voyait se mouvoir une sorte de fourmilière humaine, qui grossissait de minute en minute. Il eut un tressaillement tragique. Tous les regards étaient levés en l'air. On le voyait donc ? Il se jeta instinctivement derrière une cheminée, puis il attendit. Quelques secondes se passèrent. Les clameurs montaient toujours, comme un mugissement de tempête qui s'élève. Il se tenait accroupi dans l'ombre, cramponné, par les pieds et par les mains. Autour de lui, les cheminées pressées, innombrables, ressemblaient à des mâts brisés.

Paris ne lui avait jamais paru si monstrueux, si gigantesque. Toutes ces maisons que son regard embrassait étaient pleines de gens qui allaient hurler contre lui, le maudirent sans le connaître. Demain, par tous les journaux, son nom honnête, respecté jusque-là, serait jeté aux déshonrements de la foule. Il fit un geste féroce.

— Non, non, jamais ! jamais !  
Il s'arrêta tout à coup. Une épouvante venait de l'anéantir, de le coler au toit, pour ainsi dire. Les tabatières qui l'entouraient s'étaient ouvertes toutes à la fois et des têtes apparaissaient tressaillantes.

— Là ! là !  
On l'avait aperçu, on se le montrait du doigt. Il fit un bon extraordinaire et s'aidant des pieds et des mains comme les singes, il disparut à travers le fouillis des cheminées. Ceux qui le poursuivaient étaient maintenant passés tout entiers. D'un pas hésitant, ils cherchaient à s'orienter. En bas, la foule battait des mains. C'était comme une houle d'Océan qui s'étendait. Sur l'impériale des omnibus, les curieux grimés tout debout semblaient de leurs mains vouloir diriger les poursuites.

Le fugitif eut un cri d'angoisse. Il était perdu ! Sur le toit, il avait entrevu des uniformes de sergents de ville, il y avait eu des miroitements, comme si le soleil mourant avait frappé le cuivre poli des casques de pompiers. Il sentait tout ce monde acharné après lui. Il avait tout le boulevard, tout Paris anéanti contre lui. Il s'arrêta, haletant, en sueur. Il prit son mouchoir pour s'essuyer. Son mouchoir se tachait de sang, le sang de sa victime dont sa face était encore couverte. Il poussa un cri rauque, jeta le mouchoir, puis il s'enfuit avec une rage nouvelle, dégringolant de toit en toit, égaré, fou, franchissant des abîmes, toujours stupéfait de se retrouver vivant après un des sauts terribles qu'il était obligé de faire.

A un moment il eut une seconde d'espoir. Ce n'était plus lui que la foule regardait. Tous les yeux étaient dirigés vers l'endroit où il était parti, toutes les attentions semblaient tendues, le cocoté. Que se passait-il donc ?

Un épisode effrayant qui le fit frissonner, malgré la gravité de sa situation. Un épisode qui le cloua sur place, anxieux, sans souffle comme les autres. Caché aux regards par un pan de mur élevé entre deux maisons, il regarda aussi de tous ses yeux, oubliant pour un instant son propre danger. Parmi les poursuivants les plus audacieux s'était fait remarquer un gardien de la paix, sur la poitrine duquel battaient plusieurs médailles de sauvetage. Il avait été un des premiers à s'élaner, et il était resté en tête devant ses compagnons, dont il semblait le chef. D'en bas, on l'applaudissait et on l'encourageait. Le brave homme aussi dédaigneux du péril que le désespéré qu'il poursuivait, faisait, comme celui-ci, des prodiges qui arrachaient à la foule des exclamations d'admiration et presque d'effroi. Le bruit d'en bas ne faisait qu'augmenter son ardeur. Il allait, il allait presque sans réfléchir maintenant, quand tout à coup un cri lui échappa, cri d'angoisse horrible qui fut répété par les mille voix du boulevard. Le pied venait de lui manquer, et il glissait sur la pente inclinée d'un toit, sans rien pour se retenir, sans que sa main

affolée trouvât à sa portée quoi que ce soit pour l'arrêter.

Ses compagnons, la face ridée de terreur, n'osaient plus aller plus loin, et leregardant glisser vers le gouffre béant, impuissants à lui porter secours. Un profond silence s'était fait aussitôt. Tout le monde était haletant. Les paroles s'étaient figées sur les lèvres de chacun. Le malheureux glissait toujours, éperdu, et les yeux écarquillés par l'horreur, sentant déjà dans tous ses membres les affres de l'écrasement, la pensée vers tout ce qu'il perdait et quittait. C'était effrayant ! Le jour était assez haut encore pour éclairer tous les détails du drame, pour les graver dans tous ces cerveaux dressés en l'air.

Le meurtrier ne paraissait pas moins ému que les autres. Les mains tendues, les yeux hors de la tête, il semblait implorer le ciel pour l'infortuné, prêt à lui porter secours, désespéré de causer la mort d'un autre homme. Un grand cri partit soudain de la foule, le gardien de la paix, les pieds en avant, était parvenu à l'extrémité du toit. On s'attendait à le voir s'écraser sur la chaussée, et des exclamations d'horreur et d'effroi s'élevaient déjà, quand on l'aperçut se balançant dans l'espace comme un battant de cloche. Il avait dû saisir le chéneau et s'y tenir accroché. C'était un arrêt dans la chute ; mais il n'était pas sauvé, car il était évident que les forces allaient lui manquer, qu'il serait forcé de lui lâcher prise. Cependant ses compagnons se remuaient sur le toit. Les pompiers s'agitaient. Bientôt on en distingua un qui, s'étendant à plat ventre, se laissa glisser vers l'agent, une corde à la main. On le vit assujettir cette corde à un tuyau de cheminée, puis un second pompiers, se couchant comme lui le saisit par les pieds, pendant qu'un troisième maintenant son collègue. En un clin-d'œil, les six braves soldats qui étaient là formèrent une sorte de chaîne humaine, dont le premier anneau atteignit enfin le pauvre gardien de la paix.

Il était temps. Le malheureux allait lâcher prise. On entendait d'en bas, au milieu du silence anxieux qui s'était fait, toutes les voitures arrêtées, la circulation et le mouvement de Paris interrompus, toutes les fenêtres chargées de têtes qui osaient à peine respirer, le sifflement rauque qui s'échappait par instants de la poitrine du pauvre homme, le craquement sinistre de ses nerfs tendus. Des braves s'élevèrent semblables à un érèpement de fusillade, puis des acclamations enthousiastes. Le premier des pompiers était enfin arrivé à l'extrémité du toit. Il touchait du doigt le malheureux gardien de la paix. Leur souffle devait se confondre. On le vit accrocher autour du corps de l'infortuné la corde qu'il tenait à la main, puis celui-ci abandonnant son point d'appui se laissa glisser lentement le long du câble, jusqu'au balcon voisin. Il était sauvé. Les applaudissements redoublèrent. Les pompiers remontèrent un à un et un soupir formidable sortit de toutes les poitrines haletantes.

L'assassin respira aussi, mais en même temps, l'angoisse le reprit. La chasse allait recommencer, c'est à lui maintenant qu'on allait revenir. En effet, de tous côtés, les yeux le cherchaient déjà. Il sortit de sa cachette pour reprendre sa course. Mille regards l'aperçurent, mille cris s'élevèrent, mille doigts le désignèrent. Les toits se hérissèrent de monde. Il reprit sa course, effaré. Il franchit les cheminées, se laissa glisser de toit en toit, poursuivi par les clameurs, les huées les menaces et les cris de mort. Mais après quelques minutes, il s'arrêta, haletant, à bout de courage, comme le cerf forcé par une meute acharnée.

Du reste, il ne pouvait aller plus loin. Une large baie, une rue s'ouvrait maintenant entre les maisons. Impossible de la franchir, impossible de reculer en arrière. La foule qui devinait son embarras, son émoi, la foule impitoyable, aveugle, poussait de nouveaux cris de triomphe, battait des mains ; comme un instant auparavant, et comme tout à l'heure, un pompiers s'avancant, une corde à la main. Il eut un sursaut éperdu. Du regard, il mesura l'abîme ouvert devant lui. Il parut vouloir s'élaner ; mais avant qu'il n'eût pu mettre son projet à exécution, il se sentait foudroyé par le câble lancé, comme un lasso, et immobilisé, annihilé ; en un clin d'œil, il était entouré, enchaîné, avec des canons de revolvers braqués sur lui. Il ne chercha pas à résister et se laissa emmener.

Il ne retrouva sa présence d'esprit que lorsqu'il se vit en présence du commissaire. C'était dans une pièce carrée, meublée d'une table, et de quelques bancs, éclairée par un papillon de gaz. Au dehors, la foule battait les murs comme les flots battent une digue. On entendait autour de la pièce une sorte de grondement sourd, revenant de minute en minute plus menaçant ; mais aucun curieux n'avait pu pénétrer. Il était seul avec le magistrat et son secrétaire. Les agents étaient restés derrière la porte qu'ils gardaient. Le commissaire l'examina quelques instants, parut effrayé de l'expression de sa physionomie.

— Comment vous appelez-vous ? demanda-t-il brusquement.  
Pas de réponse.  
— D'où venez-vous ?  
Même silence.  
— Pourquoi avez-vous tué cet homme ?  
Le meurtrier parut ne pas entendre. Le magistrat fit un geste de menace.  
— Ah ! vous ne voulez pas parler ! Nous vous forcerons bien à délier votre langue !  
L'inconnu se redressa vivement. Un éclair jaillit de ses yeux.  
— Jamais ! s'écria-t-il d'un ton énergique, jamais vous ne saurez qui je suis, d'où je viens, pourquoi j'ai commis ce meurtre ! Tout ce que je puis vous dire, c'est que je ne suis ni un voleur, ni un criminel, c'est que l'homme qui est mort avait mérité cent fois de mourir. Je n'ai pas assassiné. J'ai fait justice ! Je ne voulais pas le tuer, d'ailleurs. C'est Dieu qui l'a frappé !

L'homme avait prononcé ces mots d'un air exalté, les yeux au ciel. Le commissaire haussa les épaules.  
— Oui, nous connaissons cette antique grommelée-t-il, on nous la souvent chantée !  
Il frappa sur un timbre. Deux agents entrèrent.  
— Qu'on mène cet homme au dépôt, commanda-t-il, et qu'on le garde avec soin.

Puis, se tournant vers le meurtrier :  
— Nous verrons demain si vous serez de meilleure composition. La nuit vous portera conseil.  
— Pas plus demain qu'aujourd'hui, dit fermement l'inconnu, vous ne saurez qui je suis.  
Le magistrat fit un geste et on l'entraîna.

(Fin du prologue)

## PREMIÈRE PARTIE.

I

Les voyages pittoresques commencent à devenir rares en France, car les chemins de fer s'y multiplient. Dans quelques années d'ici, on ne trouvera plus cent kilomètres à faire en diligence. La région la moins favorisée encore aujourd'hui sous le rapport des facilités de communication, est sans contredit la Sologne. C'est donc dans cette province qu'il faut aller pour retrouver nos bonnes voitures publiques, en faisant le voyage de Salbris à Aubigny.

Le trajet se fait de nuit, car c'est à deux heures du matin que la voiture part de la gare de Salbris, dans un éclaboussement de bruits, sonneries de grelots, claquement de fouets, grincement de roues, hennissements des chevaux, impatients, battements des sabots sur la route dure. Chacun s'est réconforté à l'auberge ouverte jusqu'à cette heure. Le conducteur est lesté de quelques petits verres destinés à chasser la brume. Il est plein de l'entrain qui manque à ses chevaux. Il fouaille à droite et à gauche, crie à tort et à travers, rit avec les voyageurs, sort sa pipe, la bourre, l'allume et en route !

On s'avance sur un chemin bordé de sapins, qui semblent faire la nuit dans la nuit même. Une odeur réconfortante de résine vous monte aux narines. S'il fait du vent, des hurlements étranges, cadencés comme une houle de mer, s'échappent de la forêt. Les lèges flexibles qui se courbent vous font songer à autant de géants qui vous salueraient au passage, et les troncs droits clancés,

sans feuilles, rangés systématiquement, ressemblent à une armée en bataille. Parfois la lune s'y glisse et répand sur le sol hérissé de feuilles pointues comme un dos de porcépée, une lueur d'argent, paisible et blanche.

On s'arrête à Souesmes. C'est le relai.  
Mais nous sommes au bout de notre route. Une demi-heure après, nous demandons d'arrêter et nous descendons. De la route, à travers un paysage que la Souldre arrose, dans un bouquet de verdure apparaît une maison carrée, très-vaste, couverte d'ardoise, ayant à chaque extrémité deux pavillons semblables à deux pigeonniers qui lui donnent une vague apparence de château. C'est là que nous allons. C'est là qu'habite le héros de notre roman, Daniel de Servas, gentilhomme solonnais, véritable gentleman fermier, ne connaissant les élégances parisiennes que par ouï-dire, faisant valoir ses terres lui-même n'ayant d'autres plaisirs que ceux de la chasse, plaisirs qu'il varie en passant de la chasse aux perdrix, dans les champs de blé noir, à la poursuite du sanglier, dans les forêts de sapin.

On peut se présenter au château de bonne heure. Dans le pays, on appelle la maison de Daniel le *château*. Le maître se lève tôt. Quand le premier rayon de soleil vient flamboyer dans les vitres, il est déjà debout, tout harnaché prêt à partir pour les champs, accompagné de ses deux chiens, qui flaque à droite et à gauche comme deux gardes. En effet, à peine approuvés dans la grille qui ferme la propriété du côté de la route, que des aboiements retentissent. Les deux chiens montrent leurs crocs, mais Daniel apparaît aussitôt qu'eux, les fait taire et tend sa main à l'arrivant, toujours le bienvenu chez lui, car Daniel est bon, hospitalier, confiant. Il a toutes les qualités de l'homme élevé en pleine nature, peu familiarisé avec les hypocrisies de la civilisation, l'esprit franc et ouvert disant hardiment ce qu'il pense, mais se butant et s'entêtant facilement. Le physique de Daniel de Servas répond tout à fait au portrait que nous venons de faire de son caractère. Il a l'abord sympathique les traits réguliers, mais un peu épais, les membres lourds. Son regard dénote la ténacité. Son front est étroit, serré aux tempes. On sent que lorsqu'une idée est entrée dans ces os, comme un coin dans un cœur de chêne, il est fort malaisé de l'en déloger. Elle ferait éclater le crâne plutôt que de sortir.

Au moment où nous le présentons à nos lecteurs notre gentilhomme marche sur sa trentième année. Il y a bientôt quatre ans qu'il est marié. Il a épousé une jeune fermière des environs, délicate et plus distinguée que lui et avec laquelle nous ferons connaissance plus tard. Il en a deux enfants, un garçon et une fille, Raoul et Alice. Daniel de Servas possède une fortune modeste, mais qui paraît considérable pour le pays et lui donne une position enviable au milieu des hobereaux qui l'entourent. Il possède pour environ six cents mille francs de propriétés qui lui donnent plus de trente mille francs par an, car il s'occupe lui-même de leur culture et de leur mise en rapport, et dirige le travail de ses fermiers.

Daniel appartient à une vieille famille. Son père et son frère aîné s'étaient lancés dans la tourmente vendéenne. Le premier a été tué et le second, après Quiberon, s'est expatrié. Il est allé se fixer au Mexique, aux environs de Puebla. Daniel ne l'a jamais revu et reçoit rarement de ses nouvelles. Il n'a jamais quitté la Sologne, où il a vécu près de sa mère. Cette dernière est morte quelques années après son mariage. Nous avons dit que le père de Raoul et d'Alice se levait toujours avec le soleil.

Le matin où nous nous présentons à sa porte, en priant le lecteur de nous accompagner, ce sont ses deux chiens qui aperçoivent le premier visiteur, et c'est lui qui vient ouvrir, la main tendue. A la vue de l'homme qui a quitté la diligence, et qu'il reconnaît à travers la grille du château, il pousse une exclamation de joie.

— Roustan !  
— Moi-même mon cher ami, répond le nouveau venu.

— Et quel bon vent ? murmura Daniel.

Et il se hâta d'ouvrir.  
— Je viens te voir.

Quelle bonne idée ! Entre donc. Ma femme n'est pas levée encore. Nous allons causer en l'attendant. S'apercevant que le nouvel arrivant avait le vêtement tout poudreux du voyage.

— Mais tu es fatigué peut-être ? Je vais te conduire à ta chambre. Tu as des bagages ?

— Non, car je ne puis te donner que la matinée.

Daniel se récria.  
— La matinée !  
— Impossible de faire mieux. Après déjeuner, je pars.

— Nous verrons bien.

Et le gentilhomme ayant rappelé ses chiens, qui gambadaient à droite et à gauche, se dirigea avec son hôte du côté du château.

II

Chemin faisant, le nouveau venu commença à expliquer son affaire. Il vient directement de Paris, où il habite depuis que Daniel l'a perdu de vue, car Roustan et De Servas sont deux camarades de collège. Il s'est lancé dans la finance, et est devenu fort riche. En quelques années, il a quintuplé, centuplé les petits capitaux, que lui avait laissés son père. La finance, il n'y a que ça. C'est là seulement encore qu'on fait encore fortune. Tout le reste est de la plaisanterie. C'est vivre en dupes éternelles que de se tenir à l'écart des affaires. C'est par millions que l'argent vous arrive. L'année précédente ces bénéfices ont frisé le million. Cette année ils le dépasseront. Daniel l'écoutait attentivement, suspendu à ses lèvres, heureux du bonheur de son ami, l'enviant presque, non pour lui, mais pour les siens.

— Ainsi, murmura-t-il, te voilà millionnaire ?  
— Deux fois, trois fois, je ne sais pas au juste, répond l'autre en riant. Et ce n'est que ma première étape. Daniel poussa un soupir.  
— Tu es bien heureux !  
L'autre fait un mouvement brusque.

— Quoi donc ? s'écria-t-il, serais-tu gêné ? Tu sais, entre nous, à la vie, à la mort. Tout ce que je possède est à toi.

De Servas le remercia.  
— Je n'ai besoin de rien, je vis heureux ici du petit peu que j'ai. L'autre ricane.  
— Tu végètes.  
— Je végète, si tu veux, mais cette existence me plaît, néanmoins...  
— Néanmoins fait le financier, devenu très attentif à son tour.

— Néanmoins, poursuit le gentleman, je ne serais pas fâché de gagner un peu d'argent, d'augmenter mes revenus qui seront courts, quand mes enfants grandiront.  
— Tu as deux enfants ?  
— Oui, tu ne le savais pas ?  
— Je ne t'en connaissais qu'un garçon, je crois ?  
— J'ai une fille aussi maintenant.  
— A laquelle il faudra une dot un jour.

— Hélas !  
Les deux amis étaient arrivés au bas du perron du château, sur lequel le soleil levant tombait en plein, plaquant l'habitation de ses rayons. Roustan prit Daniel par le collet de son paletot. Depuis un moment il semblait réfléchir profondément.  
— Ecoute-moi dit-il.

Il se posa de trois quarts, dans une attitude de Napoléon de la finance.  
— Je vais te faire une proposition que je ne ferais jamais à personne, et uniquement pour t'être agréable pour te rendre service.

— Parle, fit Daniel, alléché.  
Roustan l'attira machinalement vers un banc où ils s'assirent tous les deux. La campagne était maintenant baignée de lumières, toutes les gouttes de rosées étincelaient comme des diamants, comme une fortune répandue. Les bosquets étaient pleins de chansons et de cris. Les fleurs se dressaient, aspirant la chaleur.

— En matière de finance, commença Roustan, on n'a jamais assez de capitaux. Plus on brasse d'argent, plus on en gagne. Il me serait donc possible, dans le cas où tu le désirerais, de t'associer à ma fortune.

— Comment cela ?

— En me donnant une somme quelconque qui entrera comme cinquième, sixième, dixième, selon son importance, dans la masse de mon capital. De combien d'argent peux-tu disposer ?

— Mais je n'ai pas d'argent liquide, se récria Daniel. Toute ma fortune est en terres.  
— Ça te rapporte trois environ ?  
— A peu près pour les parties que je n'exploite pas moi-même.

— Un revenu ridicule.  
— Je me le suis dit bien souvent.  
— L'argent vaut dix aujourd'hui, fit Roustan d'un air souverain, qui n'admettait pas de réplique. Et quand je pense que la France est pleine de propriétaires ruraux comme toi, vivant dans les mêmes conditions. Quand je songe à tout cet or qui sommeille partout sans fructifier, il me vient des pensées de révolte et de rage contre la sottise de mes contemporains. Mais remuez donc tout cela. Imbecile ! Faites flamber toutes ces ruines.

— Il indiquait du doigt le château.  
— Laissez toutes ces terres, aux pauvres diables qui n'ont que cela pour vivre, et venez chez nous centupler vos capitaux !  
Il s'apaisa et se tournant vers son ami.

— Vends-les tes terres, hypothèque-les !  
— Et ma femme ?  
Roustan fit un geste d'ennui.  
— Ah ! oui, les femmes ! murmura-t-il, c'est toujours gênant dans les affaires. La tiens-tu est-elle intelligente ?

— Très-intelligente et très-fine, pleine de bon sens.  
— Aimant la vie tranquille, bien pot-au-feu, je vois ça d'ici. La mienne est un peu comme ça.

— Elle est morte ? demanda de Servas ?  
— Il y a deux ans ; mais elle m'a laissé un fils.

Il revint à son idée.  
— Il ne faut pas lui parler de rien. Elle ne nous comprendra pas.  
— Je le crains, murmura Daniel.  
— Les femmes, je les connais, fit Roustan, c'est très terre à terre. Il faudrait trouver un moyen de faire cela en dehors d'elle. Tu me en feras, par exemple cinq cent mille francs. Tu posséderas bien cela ?

Je pourrais réaliser six cent mille francs.  
Il faut bien garder quelque chose pour vivre. Tu me donnerais par exemple cinq cent mille francs que je mettrais dans mon nouvel établissement, la Banque des Deux-Mondes, que je crée au capital de vingt millions, dont le quart versé, soit cinq millions. Tes cinq cent mille francs représenteraient, par conséquent, le dixième. L'année prochaine, j'ai deux millions de bénéfices. C'est deux cent mille francs que tu gagnes, presque la moitié de ta somme déjà. La seconde année, tu rentres dans ton argent. Ta fortune est doublée. Et remarque bien que le capital primitif ne craint rien, que tu ne risques rien. Mes immenses le garantissent, des immeubles de rapport qui me donnent près de quinze pour cent. Tu penses bien, poursuivit le tentateur d'un ton insinuant, que je ne ferais pas des avantages semblables à tout le monde, mais un ami de collège, c'est sacré, et ça me peine de te voir mener cette existence de reclus. Tu pourrais venir à Paris faire élever tes enfants comme des gens civilisés, et non comme des hiboux, dont vous me donnez l'idée, ensevelis comme vous l'êtes derrière vos sapins. Ce n'est pas gai, vos forêts. Il y fait nuit même en plein jour.

Daniel écoutait, ébloui. Dans une sorte de vision dorée, il voyait déjà sa femme, ses enfants, mis comme des princes, choqués, fêtés, dans les salons où ils les présentaient. Lui se tenait modestement à l'écart se rendant compte de l'effet que produirait son épaisseur rustique. Mais il jouissait du bonheur, du triomphe de tout ce qu'il aimait sur terre. Roustan le considérait avec anxiété, semblait suivre ses pensées sur son front.

— Et bien ? demanda-t-il.  
— Le difficile, fit le gentilhomme, sera de faire cela en cachette de ma femme.

(SUIVRA)

**COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER**

Incorporée par lettres Patentes sous le Grand Sceau de la Province, le 22 juin 1858.

**Officiers de la Compagnie :**

HON. A. H. PAQUET, *Président.*  
CLÉOPHAS BEAUSOLEIL, M.P., *Vice-Pr.*  
C. A. CHÉNEVERT, *Secrétaire-Gérant.*

**DIRECTEURS :**

HON. A. H. PAQUET.  
CLÉOPHAS BEAUSOLEIL, M.P.  
LOUIS SYLVESTRE, M.P.P.  
C. A. CHÉNEVERT, Avocat.  
A. DEMERS, Avocat.  
DR. A. F. FLEURY.  
ARCHIBALD RALSTON.

**GAZETTE DE BERTHIER**

BERTHIER, LE 17 AOUT 1888.

**Sir Hector Langevin et l'hon. M. Chapleau à Joliette.**

Nous attendions avec hâte le retour de ceux de nos conservateurs qui s'étaient rendus à Joliette pour assister au grand pique-nique. Nous tenions à connaître l'opinion et les sympathies d'un chacun sur le compte de Sir Hector Langevin et de l'hon. M. Chapleau. Eh bien, d'après les rapports reçus, nous en sommes venus à la conclusion que M. Chapleau a été l'idole du jour. Nous n'en sommes pas étonnés. Il en devait être ainsi. M. Chapleau malgré ses fautes politiques, a conservé un grand nombre de ses amis qui ont fait la lutte avec lui depuis 1859. M. Langevin est moins connu dans nos campagnes, où il s'est rarement montré. Voilà une des raisons qui portent les conservateurs à préférer M. Chapleau à M. Langevin. Et puis, il y a une foule de gens qui avec l'amitié personnelle qu'ils ont pour un homme public, chauffée à blanc par son éloquence, s'attachent à lui quand même, le suivent les yeux fermés, *bien clos*, afin de ne pas voir ses défauts, et les oreilles bien bouchées, pour ne pas entendre les vérités qu'on aurait à dire de leur homme. Et l'on marche ainsi, passant sur le corps d'autres chefs politiques qui ont dû rendre quelques services au pays, au cours d'une administration de 25 à 30 ans.

N'allez pas croire, cependant, que nous voulions nous prononcer plutôt en faveur de l'un que de l'autre. Ni l'un ni l'autre ne nous conviennent, politiquement parlant.

Tout de même, nous ne pouvons nous empêcher de regretter que M. Chapleau ne soit resté bon patriote. Il a fait fausse route, tant pis pour lui, car ses talents incontestables lui permettaient d'occuper une position plus élevée que celle de troisième violon à Ottawa, à côté de certains ministres qui ne le valent pas son goût. Enfin, chacun son goût !

**Pour l'information des pêcheurs.**

Depuis deux ans le département des pêcheries s'efforce d'imposer une licence aux pêcheurs du Lac St. Pierre et des environs. En 1887 les députés des comités intéressés, MM. Labelle, Vanasse, Beausoleil, Désautels et Coulombe se sont rendus au ministère de l'hon. M. Foster, ministre des pêcheries, qui consentit à suspendre son règlement.

En 1888 M. Foster imposa de nouveau sa taxe et par un règlement adopté le 19 avril dernier imposa les taxes suivantes :

- Sur les seines, 5 cts par brasse
- Sur les rets, 3 cts par brasse
- Sur les verveux, 2 00 pièce
- Sur les lignes dormantes 5 cts. par 100 hameçons.

Les députés firent de nouvelles représentations, qui restèrent inutiles, le département consentant seulement à réduire la taxe de \$2.00 à \$1.00 par année.

Alors M. Beausoleil résolut d'amener la question devant la chambre des Communes, afin de forcer le gouvernement à s'exécuter, ce qu'il fit à la séance du 21 mai dernier dans les termes suivants que nous extrayons du rapport officiel des débats de la Chambre des Communes.

M. Beausoleil. Je désirerais attirer l'attention du gouvernement sur certains règlements qui viennent d'être adoptés par le département de la marine imposant certaines taxes sur les ustensiles, employés par les pêcheurs. Par un règlement on a ordonné en conseil, je ne sais trop de quelle manière, on a imposé sur les verveux, les seines et les lignes une licence de \$2.00 par année et de trois ou cinq cents par verge. Cette taxe opère de

la façon la plus désastreuse à l'égard d'un certain nombre de pêcheurs qui poursuivent leurs opérations autour du lac Saint-Pierre, c'est-à-dire les pêcheurs des comtés de Berthier, de Maskinongé, de Richelieu, Saint-Maurice, Yamaska, et de tous les comtés des deux côtés du Saint-Laurent qui environnent le lac Saint-Pierre. Ces pêcheurs ne pêchent pas le poisson franc. Le produit de leur pêche est surtout l'anguille, la barbote, la carpe, et d'autres poissons du même genre. Leurs pêches ne sont pas considérables, et si cette taxe est maintenue, elle aura pour effet de priver un grand nombre de familles de leurs moyens de subsistance. L'an dernier, l'honorable ministre de la marine avait imposé la même taxe, mais sur les représentations faites par les députés des comités intéressés, le règlement a été suspendu. Récemment, ce règlement a de nouveau été mis en force bien que son injustice ait été démontrée au gouvernement. Je désirerais savoir si ce règlement sera révoqué, et j'espère que les honorables députés dont les comtés sont intéressés s'uniront à moi pour protester contre ce règlement et en demander la révocation.

Sir John A. Macdonald répondit dans les termes suivants :

"Le gouvernement a reçu plusieurs requêtes des pêcheurs que l'on dit très pauvres et incapables de payer cette taxe. Le gouvernement a considéré la question avec soin, mais avant d'en arriver à une décision finale, nous avons été forcés de nous rendre à la chambre. Aussitôt que nous aurons le temps, le lendemain de la prorogation, nous prendrons l'affaire en considération. Nous désirons autant que possible, faire droit aux représentations qui nous ont été faites à propos des pêcheurs."

M. J. H. Foster insista pour le maintien de la taxe, que combattit M. Labelle, député de Richelieu. Depuis le gouvernement a suspendu la collection de la taxe sur les pêcheurs.

**Discours sur la Reciprocité avec les Etats-Unis.**

Comme plusieurs n'ont pas eu l'avantage d'entendre et de lire le discours fait sur l'importante question de la réciprocité commerciale, par notre député aux Communes, M. C. Beausoleil, nous nous faisons un devoir de le publier en entier afin de porter à la connaissance de tous, cette savante dissertation :

M. BEAUSOLEIL : M. l'Orateur, rien que l'importance de la question qui est maintenant sous la considération de cette honorable Chambre peut m'induire à prendre la parole après avoir entendu la discussion savante et approfondie qui en a été faite.

Mais M. l'Orateur, il s'agit, dans le moment, d'une mesure qui intéresse non-seulement la prospérité actuelle, mais encore les destinées futures de la moitié d'un continent. Il s'agit, dans ce moment, de savoir si le Canada va rester stationnaire ou continuer les progrès peu rapides qu'il a faits jusqu'à aujourd'hui, ou s'il va prendre son essor et rivaliser avec la république voisine.

Je désire dire de suite que je n'ai pas l'intention de faire, sur cette question, un discours de partisan, ni de la discuter à un point de vue de parti. La question est bien au-dessus des partis puisqu'elle intéresse le présent et l'avenir de tout un peuple.

Un fait, M. l'Orateur, qui doit frapper ceux qui s'occupent des affaires publiques, c'est que l'agriculture, qui est la première ressource d'un pays, n'est pas prospère, au moins dans la Province de Québec. Je n'ai pas l'intention de parler de l'état de choses qui existe dans les autres provinces mais je sais, et il est de mon devoir de dire ce qu'il en est dans la province de Québec, dont j'ai l'honneur d'être un des représentants dans cette Chambre.

Si vous parcourez les comtés en dehors de Montréal, si vous visitez nos paroisses, vous verrez dans tous les rangs des maisons vacantes, parce que des familles entières sont parties pour les Etats-Unis, un par un d'abord et des familles entières ensuite. Dans le comté de Berthier que j'ai l'honneur de représenter, et qui est certainement l'un des plus riches de la Province de Québec, il y a des paroisses où un quart des propriétaires sont absents aux Etats-Unis avec leurs familles et dont les noms sont encore portés sur les listes des électeurs, et qui n'y sont pas lorsque le moment du vote arrive. Et cela, M. l'Orateur, ne représente pas la moitié de l'émigration qui s'est faite dans nos campagnes, parce que en outre de ceux qui ont laissé leurs propriétés vacantes mais encore en leur nom, il y a tous ceux qui en ont disposés avant de partir, et qui sont occupés par d'autres. On m'a informé que le nombre de ceux qui ont vendu leurs propriétés avant de laisser le pays est au moins le double de ceux qui les ont conservées en leur nom pour aller gagner leur vie et la vie de leurs familles aux Etats-Unis.

Cependant M. l'Orateur, ce serait une grande erreur de prétendre que la province de Québec n'offre pas à l'agriculture toutes les ressources désirables. Le sol est fertile, les terres

sont susceptibles d'être labourées et de produire abondamment. On compte par millions d'acres les terres publiques qui sont arpentées et non encore occupées. Il y a place pour plusieurs millions de population additionnelle.

Je ne dirai pas que la province de Québec ne progresse pas, car elle progresse, lentement si vous le voulez, mais elle progresse; mais il est incontestable que le progrès n'est pas en proportion de ce qu'il devrait être.

Quelle est la raison de cet état de choses? Il n'y en a qu'une seule. Si le sol est fertile et propre à la culture, si le climat est sain et la population vigoureuse, c'est donc que nous n'avons pas un marché convenable pour le surplus de notre production.

En Canada, M. l'Orateur, nous savons qu'il n'existe pas de restriction à la disposition de nos produits. Nous savons également qu'il n'y a pas de restriction sur l'exportation en Angleterre de nos produits agricoles, mais il en existe aux Etats-Unis. Et si le marché anglais n'est pas plus favorable, c'est parce que les produits de l'agriculture sont complètement absorbés par les frais d'expédition, le fret et l'assurance, et que lorsque nos grains sont rendus en Angleterre, ils entrent en concurrence avec ceux des Etats de l'ouest, ceux des Etats de l'Europe, de la Turquie, de la Russie, de l'Egypte et d'ailleurs.

A côté de nous, M. l'Orateur, nous avons un peuple de 60,000,000 d'âmes qui absorbe déjà une grande partie de notre surplus; mais les frais de transport y sont remplacés par des droits très élevés qui opèrent non moins désavantageusement à l'égard de l'agriculture.

Voici une liste de quelques-uns des produits agricoles que nous expédions aux Etats-Unis. Et si vous comparez le montant total de l'exportation de ces produits avec l'exportation aux Etats-Unis, vous vous apercevrez que ceux-ci en absorbent de 92 à 95 pour cent.

Articles.	Montant exporté aux Etats-Unis.	Montant total de l'exportation.
Orge.....	\$ 5,245,968	\$ 5,277,889
Chevaux.....	2,214,338	2,350,926
Œufs.....	1,821,364	1,825,559
Moutons.....	974,482	1,595,340
Foin.....	670,749	743,396
Patates.....	328,652	439,206
Laine.....	288,251	317,250
Fèves.....	206,617	207,402
Malt.....	146,012	146,012
Volailles.....	98,919	107,909
Lin.....	78,422	78,422
Légumes.....	75,517	83,639
	\$12,149,291	\$13,162,950

Ainsi, sur douze articles de production agricole, dont nous avons exporté pour \$13,162,950, les Etats-Unis en ont acheté pour \$12,149,291, ne laissant au reste de l'univers que \$1,013,659. C'est-à-dire que les Etats-Unis prennent 92 pour cent de notre surplus.

Faisons disparaître cette barrière douanière; abolissons ces droits qui absorbent de 20 à 40 pour 100 de la valeur des marchandises, et de suite nous augmenterons d'autant la valeur de ces produits dans ce pays, parce que le surplus que nous exportons aux Etats-Unis n'est qu'une goutte d'eau dans la mer comparée à la consommation des Etats-Unis et conséquemment ne peut en affecter les prix.

Si donc l'abolition des droits ne faisait pas baisser les prix aux Etats-Unis, ce serait nos cultivateurs qui en profiteraient et qui ajouteraient aux minces profits qu'ils réalisent aujourd'hui le montant des droits qu'ils sont obligés de payer. Ces droits, dans le cas de certains articles équivalent à un tiers ou 40 pour 100 de leur valeur. Ainsi, dans le cours de l'été dernier nous pouvions acheter le foin dans le comté de Berthier, qui est l'un des comtés qui en produisent le plus et du meilleur, pour \$6 la tonne. Le droit sur le foin aux Etats-Unis est de \$2 par tonne. Voilà donc 33 pour 100 du produit des terres dans le comté de Berthier—et il y a beaucoup d'autres comtés dans la même position—absorbés par les droits américains. Sur l'orge il y a un droit de 10 cents par minot. Nous en exportons 9,437,717 minots. Voilà encore \$943,771 pris sur la production du pays avant d'arriver sur le marché américain. Il en est de même de beaucoup d'autres articles : avant que nos cultivateurs puissent placer une seule parcelle du surplus de leurs productions, ils sont obligés d'en prendre un tiers ou un quart et de le déposer dans le trésor des Etats-Unis.

Encore une fois, M. l'Orateur, si ces droits de douane étaient abolis, nous verrions aujourd'hui ce que nous avons vu en 1854, lorsque l'ancien traité de réciprocité a été conclu. Durant l'année 1853, l'année qui a précédé la conclusion du traité, la province unie du Canada, c'est-à-dire le Haut et le Bas-Canada, avait exporté aux Etats-Unis :

Animaux et leurs produits.	966,196
Produits agricoles.....	3,281,092
En tout.....	4,247,288

Douze ans après, c'est-à-dire durant l'année expirée le 30 juin 1866, la dernière année du traité, les deux mêmes provinces avaient exporté aux Etats-Unis :

Animaux et leurs produits.	1,184,741
Produits agricoles.....	13,298,908

En tout..... 24,482,749  
Exportation de 1853.... 4,247,288

Augmentation en 12 ans de 20,985,461 soit près de 500 pour cent.

Maintenant, M. l'Orateur, si l'on veut prétendre que ceci est une progression naturelle et qu'elle se serait produite sans la réciprocité, j'attirerai l'attention de la Chambre sur le fait qu'en 1867, l'année qui a suivi l'abrogation du traité de réciprocité, nos exportations de produits agricoles et de produits de la ferme accusent la différence suivante avec celles de 1866 :

En tout.....	24,482,749
Exportation de 1853....	4,247,288

En 1866, nos exportations totales aux Etats-Unis, abstraction faite du numéraire, s'étaient élevées à \$34,770,261; en 1867, elles tombaient à \$22,859,084, accusant une réduction de \$11,911,177.

Animaux et leurs produits :	1866.	1867.	Réduction.
	11,184,741	3,686,191	7,498,550
Produits agricoles :	13,298,008	11,185,227	2,112,781
	24,482,749	14,871,418	9,611,331
	14,871,418		
	9,611,331		

Bien plus, après vingt ans du régime de l'exclusion, après avoir dépensé tant de millions pour faciliter les relations commerciales, nous trouvons que les exportations des provinces d'Ontario et Québec aux Etats-Unis sont moins considérables aujourd'hui qu'elles ne l'étaient en 1866, ainsi que le démontrent les chiffres suivants extraits du tableau du commerce du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1887.

Exportations aux Etats-Unis — Ontario.....	\$20,803,434
Exportations aux Etats-Unis — Québec.....	4,710,270
Total, 1887.....	\$25,513,704
Exportations en 1866.....	\$34,770,201
Diminution après 21 ans.	9,256,547

Mais si nous prenons la Puissance entière; si nous ajoutons aux provinces d'Ontario et Québec, les cinq nouvelles provinces et les Territoires du Nord-Ouest, nous trouvons que nos exportations totales aux Etats-Unis sont encore inférieures à ce qu'étaient celles des deux provinces en 1866 :

Exportations totales en 1866.....	\$34,770,201
Exportations totales en 1887.....	34,658,275
Réduction.....	\$111,926

Depuis vingt ans, notre agriculture en supposant qu'elle n'aurait pas fait de progrès depuis 1866—a donc perdu chaque année un commerce de plus de \$9,000,000 avec les Etats-Unis, soit \$190,000,000 depuis que la réciprocité a été abolie. Mais il est clair que la perte a été bien plus considérable, puisque notre agriculture aurait continué de progresser comme elle le faisait depuis douze ans.

Il est donc établi que le marché américain est le marché naturel de l'agriculture canadienne; que notre agriculture se développe et prospère avec la réciprocité, tandis qu'elle dépérit et s'appauvrit avec le système d'exclusion adopté et maintenu par les deux pays depuis 1866.

Maintenant je crois qu'il n'y a pas de divergence d'opinion, ni dans la chambre, ni dans le pays, sur les avantages qui résulteraient d'un traité de réciprocité avec les Etats-Unis quant à ce qui concerne nos produits naturels ou agricoles.

Mais il y a deux manières d'envisager la chose. Il y a une manière effective et pratique d'être en faveur de la réciprocité et une qui ne l'est pas. Assurément nous ne pouvons pas nous présenter devant le Congrès américain et lui dire : Nous avons tout intérêt à ce que nos produits agricoles entrent chez vous, et nous vous demandons de nous accorder la réciprocité pour eux; mais nous n'avons rien à vous offrir en retour. Nous ne pouvons pas demander aux Américains de faire avec nous un marché de dupes. Si nous faisons une telle démarche, nous ne réussirons pas. Nous devons nous présenter à eux les mains pleines afin d'obtenir en retour les avantages dont nous avons besoin. En effet, les Etats-Unis nous disent : "Nous avons déjà refusé de vous accorder un traité de réciprocité pour les produits naturels seulement; nous avons un traité semblable et nous n'avons pas voulu le renouveler lorsqu'il a pris fin. Nous sommes prêts à faire un nouveau traité avec vous, mais à la condition qu'il embrasse aussi la réciprocité dans les produits manufacturés."

(A continuer.)

**ACCIDENT.**

M. J. J. Bruneau, fondateur de Sorel et père de M. A. A. Bruneau avocat a été la semaine dernière victime d'un accident qui lui a causé la mort.

M. Bruneau était à travailler à sa fonderie, avec ses employés, et ils étaient occupés à placer un morceau de fer d'une grande pesanteur, lorsque ce morceau, déviant de sa voie, tomba sur M. Bruneau, l'écrasant tellement qu'il mourut quelques heures après.

**Pour services rendus à la religion.**

L'Univers de Paris, le grand organe catholique de France, annonce dans les termes suivants la distinction accordée par le St. Père à l'hon. M. Mercier.

On nous annonce de Rome que Sa Sainteté a daigné conférer la grand-croix de son Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand à l'honorable M. Honoré Mercier, premier ministre du gouvernement de la province de Québec au Canada. Cette distinction récompense les services rendus à la religion par M. Mercier, qui en plusieurs circonstances s'est employé activement à la bonne solution de questions où étaient mêlés de graves intérêts religieux.

Par son initiative qui l'honore, M. Mercier vient de prendre une mesure qui aura du retentissement en Europe et particulièrement en France, où l'on garde le souvenir du zèle avec lequel M. le curé Labelle s'est fait il y a plusieurs années, l'apôtre de la colonisation au Canada. Au cours du débat sur l'adresse, M. Mercier a annoncé officiellement que M. le curé Labelle était nommé sous-ministre de l'agriculture et de la colonisation.

M. le curé Labelle a accepté ces hautes fonctions.

**NOTES DIVERSES.**

Au premier juillet, 1887 il y avait douze mille trois cent trente deux milles de chemins de fer en opération dans la Puissance du Canada, et six cent soixante milles en voie de construction. Le coût total était de—

Reparti comme suit : \$ 683,773,191.00	
Capital payé des compagnies.....\$227,335,811.00	
Capital préférentiel.. 96,792,926.00	
Dettes hypothécaires..194,801,553.00	
Subsides des gouvernements.....136,026,442.00	
	\$654,956,732.00

Aide municipale, emprunts et autres ressources..... 28,816,459.00

Total \$683,773,191.00

Les recettes totales de tous les chemins de fer canadiens se sont élevées en 1887 à.....\$ 38,841,609
Les frais d'exploitation à..... 27,624,683
Les profits nets à.....\$ 11,216,926

Ils ont transporté dix millions sept cent mille passagers et seize millions trois cent cinquante six milles tonnes de fret.

Dix passagers ont été tués et quarante-neuf blessés accidentellement. Quatre-vingt-quatre employés des compagnies ont été tués ainsi que quatre-vingt-quatre autres personnes qui n'étaient ni passagers ni employés.

Le chemin de fer qui a le plus de milles sous son contrôle est le Pacifique, quatre mille sept cent quinze milles; puis vient le Grand Tronc avec deux mille cinq cent quatre-vingt dix huit milles, ensuite l'Intercolonial avec huit cent quatre-vingt milles.

Des changements importants viennent d'avoir lieu dans le gouvernement fédéral. Il s'agissait de remplacer trois ministres : Sir Charles Tupper, nommé commissaire canadien à Londres; l'honorable Thomas White, décédé; M. McLellan, nommé gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Les vides ont été remplis comme suit : Sir Charles Tupper, est remplacé par son fils M. C. H. Tupper, député de Pictou, M. McLellan, par M. Haggart, député de Lanark; et M. White, par M. Dewdney, lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest; M. Haggart est un orangiste forcené, M. Dewdney est l'auteur principal de la révolte des Métis et des sauvages du Nord-Ouest. Sa tyrannie, ses exactions et son insolence avaient rendu la position intolérable.

C'est la confirmation de la prépondérance orangiste et une nouvelle insulte à notre race.

L'honorable Joseph Royal, député de Provancher, Manitoba, remplace M. Dewdney comme lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. M. Royal était supposé le défenseur et l'avocat des Métis. Il a mieux aimé approuver leurs oppresseurs et leurs bourreaux, il a bien gagné sa récompense.

Le célèbre D. Schultz, est nommé lieutenant-gouverneur de Manitoba. C'est lui qui plus que tout autre, a provoqué les troubles de 1870 à Manitoba, qui se sont terminés par l'invasion de la Province, l'exécution de Scott et la proscription des chefs métis. Il a été récompensé d'a-

bord par une indemnité énorme pour des pertes supposées. Maintenant il est appelé à régner sur ces mêmes métis qu'il avait provoqués, opprimés et fait chasser de leur pays.

Il est suffisant de mettre ces faits en lumière pour comprendre à quel degré d'abaissement, en quel mépris la race française est tombée dans les conseils du gouvernement d'Ottawa.

L'honorable M. Mercier, qui visite depuis trois semaines les paroisses du comté de Bonaventure et de Gaspé, est accueilli partout avec le plus grand enthousiasme. Les citoyens, ayant leurs cœurs en tête, lui présentent des adresses de bienvenue très flatteuses. La Minerve qui s'y connaît dit que c'est "une marche triomphale."

Le Sénat américain discute depuis près de deux mois le traité des Pêcheries conclu à Washington au mois de février dernier. C'est devenu une question de partis, les démocrates appuyant et les républicains combattant le traité. Les sénateurs républicains ayant deux voix de majorité; il paraît certain que le traité sera rejeté.

A Ottawa, l'opposition n'a pas voulu faire de ce grand débat une question de partis et le traité a été ratifié après une discussion approfondie, mais sans division.

Le congrès américain paraît animé d'un esprit d'hostilité à l'égard du Canada. Il vient de nommer deux comités chargés de s'enquérir des griefs, du commerce et des chemins de fer américains contre les règlements adoptés par le Canada dans l'administration des canaux, en vue d'user de représailles.

Il y aura au mois de novembre prochain aux Etats-Unis une élection d'un Président et d'un vice-président qui seront élus pour quatre ans. Les candidats sont :

**DEMOCRATES.**

Grover Cleveland Président.  
Allen G. Thurman Vice "

**REPUBLICAINS.**

Benjam. Harrison Président.  
Levi P. Morton Vice "

Votation, mardi le 6 novembre 1888.

**NOTES LOCALES.**

Il y a de ce temps-ci une foule d'étrangers à Berthier. A vrai dire, il n'y a pas d'endroit plus charmant pour ceux qui veulent se reposer et jouir de la campagne. Ceux qui aiment la pêche, la chasse, le camping, ne trouveront jamais de places plus favorables et plus agréables.

Les Iles de Berthier et de Sorel sont fréquentées cette année plus que jamais, et il est curieux de voir le nombre de cabanes et de tentes qui bordent les rivages. C'est le voyage favori, et tous ont l'air contents et heureux quand ils partent pour les Iles.

Parmi ceux qui sont partis cette semaine pour aller camper, nous avons remarqué madame Norbert Hénault, accompagnée de sa famille et de demoiselles Florence Forneret, Emely Forneret, ainsi que de messieurs Godfroid Coffin, avocat de Montréal, Rodolphe Boulet, étudiant en médecine de Joliette, et du Dr. W. A. Hénault.

Voici les noms des personnes arrivées à l'hôtel Guilmette depuis la semaine dernière :

Louis Roch, Montréal; G. A. Bourgeois, M.D., Trois-Rivières; J. R. Boulet, Joliette; Thomas Simard, Acton Vale; E. Daoust, Montréal; J. G. Lanthier, Montréal; F. S. Blain, Montréal; J. L. A. Saucier, Maskinongé; Chas. Bean, Montréal; Hector McKenzie, Montréal; Joseph Labonté, Louiseville; Moise Forget et son épouse, Sorel; J. E. Garneau, Montréal; J. A. Chiquette, Montréal; N. E. Clément, Champlain; L. P. Laurendeau, Montréal; Alfred François, Montréal; F. Clément, St. Hyacinthe; L. Comeau, Montréal; Jos. Genest, Montréal; L. P. Richard, Joliette; U. R. Provost, Verchères; L. D. Surveyrer, Montréal; L. E. Carufel, Montréal; A. S. Lefebvre, Montréal; L. O. Demers, Montréal; L. O. Thom, Toronto; L. Hébert, St. Hyacinthe; Ubald Lacaille, Montréal; J. A. B. Renaud, Montréal; T. Landry, Montréal.

Un grand voyage de pêche se prépare nous dit-on pour la semaine prochaine, sous le patronage du maire, M.F.O. Lamarche. Ce serait M. Hénault, restaurateur, qui serait chargé de la table de rafraîchissement.

INCENDIE.—Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un incendie considérable a eu lieu hier dans la paroisse de Berthier, et qu'une grange appartenant à notre

ami M. Atchez Mousseau, et rempli de huit à dix mille boîtes de foin, été entièrement consumée. Ce sont des enfants parait-il, qui en jouant près de la grange avec des allumettes, auraient mis le feu.

TELEPHONE.—On a commencé à poser hier dans la ville de Berthier les appareils du téléphone Bell. Le bureau central sera chez monsieur W. G. McConnell, marchand de fleur.

**St. Cuthbert.**

MERCREDI, le 15 août courant, avait lieu à St. Cuthbert une de ces cérémonies touchantes, qui renouent l'âme et dont l'Eglise Catholique seule a le secret.

M. Charles Gervais, un de nos plus respectés et aimables citoyens, et sa digne épouse, née Dlle, Scholastique Sylvestre, seure de l'estimable député provincial de Berthier, s'agenouillaient aux pieds des autels parés des plus belles fleurs et étincelants de lumière, pour faire bénir leur mariage et remercier le Ciel de les avoir si bien conservés après 50 ans d'une union des plus heureuses, ayant, durant cette belle période donné à la paroisse l'exemple des plus solides vertus.

M. Pierre Gervais, ex-maire de la paroisse, et M. Hercule, leurs fils, faisaient escorte comme les représentants aimés d'une plus nombreuse famille et dont la plupart étaient présents.

Le Rév. M. A. Brien, curé de la paroisse, a été on ne peut mieux inspiré dans la touchante allocution qu'il adressa du fond de son cœur d'apôtre et d'ami intime des époux; et bien que tout respirât la gaieté, plus d'une larme a coulé dans l'auditoire qui était nombreux et qui se rappela longtemps le souvenir d'une aussi belle, malheureusement trop rare parmi nous. Nous nous faisons un grand plaisir de nous joindre de cœur à la famille et aux amis dans cette belle circonstance pour souhaiter aux héros de cette belle fête de vivre assez pour célébrer leurs noces de diamant.

**Quelques conseils par semaine.**

**POUR DÉVISSER UNE VIS ROUILLÉE.**

Pour dévisser une vis rouillée, il suffit de chauffer la tête de cette vis. On fait rougir au feu une petite tige ou une barre de fer plate à son extrémité et on l'applique pendant deux ou trois minutes sur la tête de la vis rouillée, aussitôt que la vis est échauffée, on peut la retirer avec un tourne-vis aussi facilement que si elle venait d'être mise en place.

**FLEURS FANÉES REVIVIFIÉES.**

QUAND un bouquet de fleurs naturelles est fané, on le rafraichit, en le plongeant dans de l'eau bouillante les deux tiers de la hauteur des tiges; on coupe immédiatement la partie des tiges qui a été trempée, on place le bouquet dans un vase plein d'eau froide et les fleurs vivent ainsi l'espace de plusieurs matins.

Voici quelque chose qu'il sera bon de se rappeler à l'occasion. Un morceau de charbon de bois appliqué de suite sur une brûlure en fera disparaître la douleur, et si on le laisse pendant une heure, il la guérira. Cela peut paraître incroyable mais comme il est facile de se procurer ce remède, on devrait l'avoir sous la main pour juger de son efficacité en temps utile.

**RECETTES.**

QUAND vous faites rôtir un poulet ou toute autre tendre volaille, il y a danger que les cuisses noircissent ou deviennent trop dures pour être mangées. Pour éviter cela, prenez une bande de linge, trempez-la dans du saindoux fondu, ou bien frottez-la de saindoux et enroulez-la autour de la cuisse. Otez-la en temps pour permettre au poulet de rôtir délicatement.

**PIGEONS FRITS.**

COUPEZ vos pigeons en quatre; faites les cuire dans une très petite quantité de bouillon, avec poivre, muscade, persil et une petite branche de thym, un oignon piqué de deux clous de girofle. Laissez refroidir, puis trempez vos morceaux de pigeons dans un œuf entier battu; panez-les et faites les frire de belle couleur. Servez avec des branches de persil frites aussi.

**PLUM PUDDING À L'IMPÉRIAL.**

PRENEZ sept œufs, cassez les dans un saladier en mettant trois blancs de côté. Faites un sirop de sucre pour lequel vous mettez à peu près une livre de sucre pour un grand verre et demi d'eau; lorsque ce sirop est presque froid, ajoutez le à vos œufs avec un jus de citron et deux zestes de citron bien hachés. Battez vos trois blancs mis de côté en neige, ajoutez les au reste et battez fortement le tout avec une verge de junc pendant vingt minutes, puis ajoutez, en battant toujours, une demi-livre de farine de riz, versez dans un moule beurré et faites cuire à four doux.

**Pour "La Gazette de Berthier"**

Fonder un journal n'est pas une petite affaire, surtout dans nos campagnes où malheureusement on lit peu, quoique, cependant, on constate que le cultivateur s'applique, plus que par le passé, à la lecture des journaux.

J'espère, ou plutôt, j'ai la ferme conviction que la Gazette de Berthier, ayant été fondée dans les intérêts du comté, le cultivateur, le commerçant, les hommes de professions libérales se feront un devoir de l'encourager.

Il n'y a guère maintenant de localité moins importante que la nôtre sous le rapport de la population et des affaires, qui n'ait son journal. Comment donc expliquerait-on l'apathie que l'on montrerait pour le succès de la Gazette? Heureusement que notre intelligente population en a compris l'importance. Aussi, suis-je informé que les abonnés ne font pas défaut. Tant mieux! oui, tant mieux, pour le peuple qui aura toujours à sa disposition les moyens de s'instruire et de se tenir au courant des nouvelles et choses qui le concernent, et cela moyennant un prix d'abonnement purement nominal.

**UN ABBONNÉ.**

**AVIS A QUI DE DROIT.**

Nous regrettons infiniment d'apprendre que plusieurs maîtres de poste ne nous ont pas rendu justice, en négligeant de distribuer notre journal et de donner à chacun son numéro.

Quelques-uns ont même été parait-il, d'une mauvaise foi inqualifiable en refusant de donner le journal lorsqu'il était demandé. Cela va vous mettre dans la pénible nécessité de faire d'abord une plainte au gouvernement et si ça ne suffit pas de prendre d'autres moyens plus rigoureux encore.

**Nouvelles Diverses.**

**Quadruple meurtre et suicide**  
Un drame horrible s'est déroulé à Oberdorf (canton de Bâle), sur la frontière de Bavière.

Un ouvrier cordonnier, nommé Brenner, âgé de trente ans, a tué sa femme, âgée de vingt-huit ans, et ses trois enfants, une petite fille de huit ans, un garçon de six ans, et un autre de cinq.

Ce crime abominable a été perpétré par Brenner à l'aide d'un marteau et d'un tranchet. Un orphelin, le neveu du meurtrier, qui couchait dans la maison, entendant le bruit du massacre, se sauva et alla se réfugier dans un grenier.

L'assassin le chercha un instant, puis, laissant la maison ouverte, il partit en criant à haute voix:  
— A mon tour de mourir!

Dès que le jour fut venu, l'enfant qui avait échappé au massacre courut chercher les voisins, qui trouvèrent la famille entièrement égorgée dans les lits.

Le corps de Brenner a été trouvé pendu à un arbre dans la forêt de Bobbingen. Ses vêtements étaient encore couverts du sang des victimes.

**Boulangier en danger de mort**

Une bataille a eu lieu entre les opportunistes et les partisans du général Boulanger, à St. Jean d'Agely, en Charente. Dans la mêlée le comte Dillon a été sérieusement blessé et M. Perrin a tiré un coup de pistolet sur le général; mais la balle atteignit M. Ratpon qui s'était jeté au-devant de Boulanger. Celui-ci a réussi à s'échapper après beaucoup de difficultés.

**IL SE NOIE.**

**En sautant de "Berthier" à la rivière**

L'excursion de dimanche dernier, à Sorel, a fini d'une manière bien tragique.

Il était 1 heure et le bateau passait à la Longue-Pointe, quand un homme fendait la foule s'est élançé au-dessus de la balustrade du 2nd pont du vapeur et est tombé dans la rivière la tête la première.

On donne Palarme, le capitaine Mandeville arrêté immédiatement et deux minutes plus tard une chaloupe était à flot; mais on n'a pas vu reparaître le malheureux qui est un homme marié, âgé de 45 ans environ et qui habitait dans la rue St. Maurice.

Ernest Gourdeau était son nom, il était gardien de nuit chez M. Fortier fabricant de cigares de la rue St. Maurice.

Plusieurs personnes ont été témoin de ce malheur: ce sont MM. Jos Lemay, Cléophas Laurence, Emile Meunier et tout spécialement Mme Euphrasie Bardot du No. 503 rue Moreau.

Goudreau paraissait être dans un état d'esprit normal lorsqu'il a laissé Berthier où il avait cueilli un beau bouquet de fleurs pour sa femme. Ce bouquet est resté dans le vapeur et il est maintenant entre les mains du constable Lapierre qui était un des touristes.



**Le Pacifique Canadien.**

Trains laissant Montréal à 8.10 A. M.—1 Train rapide pour Berthier, Louiseville, Trois-Rivières, Québec, etc. (Dimanche pour Trois-Rivières seulement.)

8.45 A. M.—1 Express du jour pour St-Jean, Farnham, Newport, Manchester, Nashua, Boston, Portland, Old Orchard Beach et tous les points de la Nouvelle-Angleterre, via la Montréal & Boston Air Line

9.00 A. M.—1 Train rapide pour Lachute, Ottawa, etc.

9.10 A. M.—1 Express du jour pour Brockville, Smiths Falls, Peterboro, Kingston, Toronto, etc.

9.25 A. M.—De St. Lambert pour Chambly, Richelieu, Marieville, etc partant à l'arrivée du train du Grand Tronc de 9.00 a. m. de la gare Bonaventure.

1.30 P. M.—Train suburbain pour Sainte-Thérèse et les stations intermédiaires, les Samedis seulement.

2.00 P. M.—Express local pour St Jean, Farnham, Sutton, Newport, Springfield etc. Samedis seulement.

2.25 P. M.—De Saint Lambert pour Chambly, Marieville et les stations intermédiaires, partant à l'arrivée du train du Grand Tronc de 2.00 P. M. de la gare Bonaventure samedi seulement.

3.00 P. M.—Train suburbain pour Ste Thérèse et les stations intermédiaires excepté les samedis et dimanches.

3.30 P. M.—1 Express local pour Trois-Rivières, Bâtiscan, Québec, etc.

4.30 P. M.—Express local pour Ste Thérèse, Lachute, Buckingham, Ottawa, etc.

4.45 P. M.—Express local pour St Jean, Farnham, Sutton, Newport, Springfield, excepté les Samedis et Dimanches.

5.00 P. M.—Local pour Joliette, St Félix Valois, et toutes les stations intermédiaires.

5.20 P. M.—De la station Bonaventure pour Chambly, Richelieu, Marieville, etc.

5.30 P. M.—Pour Ste Thérèse et St Jérôme, branches de St Lin et de St Eustache.

6.20 P. M.—Train local pour Ste Thérèse et stations intermédiaires.

7.50 P. M.—1 Express de nuit pour St Jean Farnham, Newport, Concord, Manchester, Nashua, Lowell, Boston, Old Orchard Beach et la Nouvelle-Angleterre.

8.20 P. M.—1 Express du Pacifique pour Ottawa, Winnipeg, Vancouver, Victoria, et toutes les stations dans le Nord-Ouest et sur les côtes du Pacifique.

8.30 P. M.—1 Express de l'ouest pour Smiths Falls, Peterboro, Kingston, Toronto, Owen Sound, St Thomas, London, Detroit, Chicago et tous les points dans l'Ontario et les états de l'ouest.

10.00 P. M.—1 Express de nuit pour Trois-Pièrres Québec et tous les points sur l'Intercolonial et les provinces maritimes.

Pour connexer avec les trains de la voie principale. Le train local laisse Berthier-Ville comme suit:

9.35 A. M.—Train rapide pour Louiseville, Trois-Rivières, Québec, etc.

1.05 P. M. Express local pour toutes les stations à l'ouest.

5.15 P. M. Express local pour Québec et les stations intermédiaires.

5.50 P. M. Train rapide pour Joliette, l'Épiphanie, Terrebonne St Martin & Montréal et toutes les parties des États Unis et pour Calumet, Lachute, Ottawa et pour toutes les stations jusqu'à Vancouver.

Service tous les jours le dimanche compris. Les autres trains les jours de semaine seulement, hormis qu'avis contraire soit annoncé.

Les wagons-salons et wagons-lits sont attachés aux "trains marqués". Les officiers de douanes américains sont aux stations pour examiner les bagages en destination des États-Unis.

**BUREAUX DES BILLETS.**

266 rue St Jacques, aux hôtels Windsor et Balmoral et à la station du carré Dalhousie.

**DISPARUE.** Une pouliche de quatre ans, sans poile brun, mesurant cinq pieds et demi, ayant une tache blanche aux pattes de derrière et une petite tache blanche aussi dans le front, est disparue de la commune de Berthier.

Une récompense libérale sera donnée à celui qui la ramènera ou en donnera connaissance au bureau de La Gazette de Berthier.

**LOUIS SEVERIN MASSE, MARCHAND ÉPICIER,**  
RUE DU MARCHÉ, BERTHIER.

Vous trouverez toujours chez M. Masse toutes sortes de Fruits, Légumes, Confiseries, Bombons, Soda Water, Ginger Ale, etc.

M. Masse apporte deux fois par semaine tout ce qu'il y a de plus nouveau sur le marché de Montréal en ce genre.

**Avantage Exceptionnel.**  
OFFERT POUR  
**L'achat des Livres Classiques et des Fournitures pour les Ecoles.**

PAPIERS à ÉCRIRE, fabriqués à notre Manufacture à St. Jérôme, dans tous les formats et tous les prix.

CAHIERS, nouveaux genres, pour les classes, adoptés par les Maisons d'Éducation, dont les prix varient de un cent à vingt-cinq centins chacun.

En vente à la librairie  
**J. B. ROLLAND & FILS,**  
6 à 14, rue Saint-Vincent, Montréal.

**HOTEL RIENDEAU**  
64 RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

**Système Américain & Européen**  
Chambres 50c. à \$1 par jour, table exquisite. Vins de premier choix.  
Lunch du midi, le meilleur à Montréal.

**PHARMACIE**

—) DU (—

**DR. C. LAFONTAINE,**

**BERTHIERVILLE, P. Q.**

Le DR. C. LAFONTAINE ayant transporté sa Pharmacie et son Magasin de Liqueurs à sa nouvelle résidence privée, saisit l'occasion d'informer ses amis et le public en général, qu'il a augmenté considérablement son commerce, ayant toujours en mains—

1. Drogues, Médecines et Produits Chimiques.
2. Objets de Fantaisie, et articles de Toilette.
3. Remèdes patentés de toutes sortes.
4. Instruments de Chirurgie, Bandages, Catethers, &c.
5. Vins Purs et Liqueurs pour malades.
6. Eau Gazeuse, Rafraîchissante, Glacée, "Soda Water."
7. Vert de Paris des meilleures maisons apothicaires de Montréal. Attention à la falsification.
8. Teintures "Diamond Dyes" pour usage domestique, tel que Coton, Soie et Lainage.

Messieurs les médecins sont spécialement invités, et toutes les prescriptions seront soigneusement préparées, et les commandes remplies avec soin et promptitude.

Messieurs les Fermiers, Médecins et Vétérinaires de la campagne, trouveront notre fonds de médecines au complet, garant, et de meilleure qualité.

**GRAINES—SPECIALITE.**

Le commerce des Graines étant du ressort de la Pharmacie, on y trouvera toujours un assortiment complet des plus en renom, dans cette branche, tel que graines de semences, graines de jardin, graines pour les oiseaux et fleurs les plus variées. Les graines d'oignon auront toujours une attention particulière, attendu que la vente en est très considérable.

Un soin tout particulier sera donné à cette ligne chaque année.

**LIQUEURS.**

Le soussigné ayant compris par l'expérience qu'il serait utile au public d'ajouter à sa Pharmacie, comme la chose se pratique aux États-Unis, un débit de Liqueurs Alcooliques, s'est procuré des autorités un permis ou licence marchande pour la vente de toutes sortes de boissons, toujours sur les lieux, de premier choix et au plus bas prix possible. Les malades trouveront là les BONS VINS dont ils auront besoin, sans falsification.

Conditions: argent comptant, comme dans toutes les Pharmacies.

**AVIS SPECIAL.**

Le soussigné profite aussi de l'occasion pour annoncer au public qu'il s'est assuré le concours du DR. W. HENAU, gradué de l'Université Laval, et établi à Berthier depuis plusieurs années, coin de la rue de l'Eglise, de sorte qu'un médecin sera toujours présent à la Pharmacie, prêt à répondre aux clients.

Une visite est respectueusement sollicitée.

**DR. C. LAFONTAINE.**

BERTHIERVILLE, 10 août 1888.

**IMPRIMERIE DE**

**La Gazette de Berthier.**

On se chargera de faire toutes sortes d'impressions, tel que

*Livres, Pamphlets,*

*Circulaires,*

*Entêtes de Comptes,*

*Cartes d'Affaire,*

*Cartes de Visite,*

*Lettres Funéraires,*

*Blancs pour les Notaires*

*Et les Avocats,*

*Billets, Notices, Reçus,*

Le tout fait dans les derniers goûts et au plus bas prix.

On donnera une attention toute speciale aux Factums.



LICENCES émanées par J. A. CHIENEVERT, Ecr., Percepteur du Revenu pour le District de Richelieu, du 1er Mai au 10 Aout 1888.

**HOTELS.**

Joseph Parent, Sorel,	1er mai.
John Bellemare, St. Gabriel,	do
Félix Lapointe, Sorel,	do
J. Bte. Guévremont, Sorel,	do
James Fish, Sorel,	do
Pierre Laroche, Sorel,	do
J. Bte. Archambault, Sorel,	2 mai.
L. P. Bellefeuille, Sorel,	do
Ed. Lemoine, Sorel,	do
Pierre Lavallée, Sorel, paroisse,	3 mai.
Pierre Paul, Sorel,	do
Elie Boucher, Berthier,	do
Arthur Cornélius, Berthier,	do
Lavallée & Latraverse, Sorel,	do
Michel Hébert, Sorel,	do
Frs. Déjordy, Lavaltrie,	do
H. & G. Guilmette, Berthier,	do
J. Bte. Leclair, Sorel,	do
Napoléon Latraverse, Sorel,	do
Alphonse Piché, Sorel,	do
D. B. Piteau, Sorel,	do
M. E. Boucher, épouse O. I. T.	do
Beaulne, Berthier,	do
Edmond Louis Ethier, Sorel,	do

**MAGASINS DETAILS.**

Cartier & Cie., St. Aimé,	1er mai.
Alf. Francaeur, Sorel,	do
Pierre C. Lemoine, Sorel,	do
Narcisse Parenteau, Yamaska	do
Michel Bergeron, Yamaska,	do
Cyrille Labelle, Sorel,	do
Ad. C. Trempe, Sorel,	do
F. N. Chagnon, Sorel,	do
Elie Pellerin, Berthier,	2 mai,
Dr. Lafontaine, do	do
Arthur Caisse, do	do
Chapellelaine & Lacouture, Sorel,	do
Paul Bayeur, Berthier,	do
J. O. Boucher, Sorel,	do
L. T. Trempe, Sorel,	do
Mme J. H. Chagnon, Sorel,	do
Millette & Paradis, do	15 mai.
Ad. Laperrière, Pierreville,	22 mai.
Dame M. Desjardins, do	do

**LICENCE MEDECINALE.**

Joseph Vict. Robillard, St. Frs.	1er mai.
du Lac,	do

**HOTELS TEMPERANCE.**

Narcisse Parenteau, Yamaska,	1er mai
Michel Bergeron, do	do
Flavien Durand, Pierreville,	do
Henri Dufresne, St. Barthelemy,	do
O. Houde, St. David,	3 mai.
Jos. Bergeron, Pierreville,	do
O. Belletête, St. Zéphirin,	do
Aimé René, St. Guillaume,	do
Jos. Cartier, St. Frs. du Lac,	15 mai.
F. B. E. Bouzque, Sorel,	do
Fl. Maguy, St. Barthelemy,	20 mai.
Jos. Champagnelle, Lanoraie,	do
Jos. Leveillé, Sorel,	do
Télesphore Vigneau, La Baie,	13 juin.
Calixte Paul, St. Joseph de Sorel	do
Jos. Beaudreau, St. Louis,	do

**COLPORTEURS.**

Louis Caron, St. David,	1er mai.
Bazile Lauzon, do	do
Joseph Boucher, Sorel,	do
N. Lipman, Montréal,	2 mai.
L. Lipshitz, Montréal,	do
Arthur Pontbriand, St. Guillaume,	3 mai.
Jean Soprani, Montréal,	do
Hilaire Beaulieu, Berthier,	do
Ol. Proulx, St. Guillaume,	do
Narcisse Théroux, St. David,	do
Avitus Bellemare, St. Bonaventure,	do
Ludger Cadieux, Berthier,	do
J. B. Plamondon, St. Marcel,	15 mai.
Honoré Laferté, St. Guillaume,	do
Alma Letendre, St. Bonaventure,	22 mai.
Narcisse Provençal, Lanoraie,	do
Jos. St. Sauveur, St. Eugène,	do
J. M. Charland, Sorel,	4 juin.
Jos. Asselin, St. Félix,	6 juillet.
Cuthbert Bourré, St. Damien,	9 août.

**COLPORTEURS ADDITIONNELS.**

Jos. Asselin, St. Félix,	6 juillet.
Cuthbert Bourré, St. Damien,	9 août.

**BILLARD.**

Joseph Parent, Sorel,	1er mai.
-----------------------	----------

**PIGEON HOLE.**

Joseph Oscar Héty, Berthier,	1er août
------------------------------	----------

**POUDRE EN DETAIL.**

Dame Dorothée Grenier, St. Aimé,	1er mai.
Cyrille Labelle, Sorel,	do
Cam. Morin & Cie., St. Guillaume,	14 mai.
Senécal & Frère, Sorel,	do
J. A. Laferrrière, Berthier,	

MANUFACTURE DE SCIES DU ST. LAURENT DE SOREL, P. Q. PAR G. A. PONTBRIAND

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il continuera comme par le passé à se charger de l'exécution de Scies Circulaires, Scies à Bardeaux, Scies de Moulins, Scies à Bois, &c., &c.

J. A. PONTBRIAND Rue du Roi, Sorel, P.Q.

FONDERIE DU ST. LAURENT Par G. A. PONTBRIAND.

A cette Fonderie on se charge de l'exécution de toutes espèces d'Engins et Bouilloires pour Bâteaux à Vapeur, Moulins, etc., ainsi que tous les ouvrages en fonte ou en fer, à des prix extrêmement réduits et à des conditions faciles.

Fonderie et Atelier : No. 12 Rue Sophie. Bureau : Coin des rues du Roi et Sophie.

C'EST LE BON TEMPS !

PENDANT LES MOIS DE JUILLET ET AOUT

Nous faisons une réduction de 25 pour cent sur toutes nos marchandises. Nous avons une foule de COUPONS à vendre à MOITIÉ PRIX.

A l'Enseigne des Gros Ciseaux, EN FACE DU MARCHÉ, SOREL.

C. O. PARADIS.

A. E. PIETTE, HORLOGER-BIJOUTIER, BLOC TEMPLE, RUE DU ROI, SOREL.

Si vous voulez avoir un bon portrait à bon marché, allez chez P. A. PORTELANCE

PHOTOGRAPHE - ARTISTE, RUE DU MARCHÉ, BERTHIER

A vendre par le même une voiture de Photographie. Conditions faciles.

EUGENE FARLY, FERBLANTIER PLOMBIER ET COUVREUR, RUE DU MARCHÉ, BERTHIER.

Près la Fonderie de Berthier, Se chargera de tous ouvrages en Ferblanc, Tôle Galvanisée, etc.

Toujours en stock toutes espèces d'ouvrages de Ferblanterie en usage pour les familles.

Banque Ville-Marie. BUREAU PRINCIPAL, - - MONTREAL.

Succursale, A BERTHIER (En haut). Continue comme par le passé à escompter tout ce qui est du ressort des Banques. Achète et vend lettres de change et traites sur toutes les parties de l'Europe et des Etats-Unis.

Occasion favorable pour les cultivateurs de faire des dépôts avec profit. Pour dépôts fixes, 4 pour cent d'intérêt. Pour autres informations, s'adresser au gérant, A. GARIEPY, RUE EDOUARD, BERTHIER.

ARTHUR AMIOT, Marchand de Chaussures,

Informe le public que la maison qu'il représente est décidée de fonder son stock d'ici à deux ou trois mois, et qu'il vendra à sacrifice le magnifique assortiment de Chaussures qu'il a en main. Il défie qui que ce soit de vendre à meilleur marché que lui, et les gens en seront convaincus lorsqu'ils seront allés visiter son magasin qu'il tient maintenant en face de la maison Dixon,

Rue Edouard, Berthier.

CHASSE ET PECHE PROVINCE DE QUEBEC TEMPS DE PROHIBITION CHASSE

[47 Victoria, ch. 25]. [50 Victoria, ch. 15]. 1 Caribou et chevreuil, du 1er janvier au 1er octobre. 2 L'original (mâles et femelles) en tous temps, jusqu'au 1er octobre 1890. 3 Castors, visons, loutres, martes, pékans, du 1er avril au 1er novembre.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie [à l'exception de la peau] de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne. 4 Livres, du 1er février au 1er novembre. 5. Rat musqué, (dans les comtés de Maskinongé, Yamaska, Richelieu et Berthier seulement.) 6 Décaisses, becassines, perdrix d'aucune espèce.

7 Macreuses, sarcelles, canards sauvages, d'aucune espèce, du 15 avril au 1er septembre (excepté harles (bec seig), hardas, goemands.) N. B.—Néanmoins dans cette partie de la Province à l'est et au nord des comtés de Bellechance et de Montmorency, les habitants peuvent, en aucun temps de l'année, mais pour leur nourriture seulement, tuer aucun des oiseaux mentionnés dans le numéro 7. 8. Les oiseaux pêcheurs, tels que les hirondelles, le tréti, les fauvettes, les moineaux, les pies, les engoulevents, les pinsons, (rossignol, oiseau rouge, oiseau bleu, etc.) les mésanges, les chardonnerets, les grives, (merles, flutes des bois, etc.), les roussettes, le coglin, les mainates, les gros-becs, l'oiseau-mouche, les coucous, les liboux, etc., excepté les aigles, les faucons, les éperviers et autres oiseaux de la famille des falconides, le pigeon-voyageur (tourter), le martin-pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaseurs (récollets), les pies-grècles, les geais, la pie, le moineau, les étourneaux. 9 D'enlever les œufs ou nid d'oiseaux sauvages, en tout temps de l'année. N. B.—Amendes variant de \$2 à \$100 pour chaque infraction, ou l'emprisonnement à défaut de paiement. Toute personne n'ayant pas son domicile dans la province de Québec ou dans celle d'Ontario, ne peut, en aucun temps, faire la chasse en cette province, sans y être autorisée par un permis du Commissaire des Terres de la Couronne. Ce permis n'est pas transférable.

LA PECHE

1 Saumon (à la ligne), du 1er septembre au 1er mai. Saumon (à la ligne dans la rivière Ristigouche) du 15 août au 1er mai. 2 Truite tachetée (de ruisseau, de rivière, etc.) du 1er octobre au 1er janvier. 3 Grosse truite grise, lunge et winnoniche, du 15 octobre au 1er décembre. 4 Doré, du 12 avril au 15 mai. 5 Achigan et Maskinongé, du 15 avril au 15 juin. 6 Poisson blanc, du 10 novembre au 1er décembre. Amendes variant de \$5 à \$20 pour chaque infraction ou l'emprisonnement à défaut de paiement. N. B.—La pêche à la ligne (canne et ligne) SEULE est autorisée dans les eaux des lacs et rivières sous le contrôle du gouvernement de la province de Québec. Aucune personne qui n'est pas domiciliée dans la province de Québec ne peut pêcher en aucun temps dans les eaux des lacs et rivières de cette province qui ne sont pas actuellement sous bail, sans avoir préalablement obtenu un permis à cet effet du Commissaire des Terres de la Couronne. Tel permis est bon pour une saison seulement et n'est pas transférable.

Département des Terres de la Couronne. Québec, 29 mai 1888.

E. E. TACHÉ, Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.

FONDERIE de BERTHIER Par LEON ROBILLARD.

A cette Fonderie on se charge de l'exécution de toutes espèces

D'INSTRUMENTS ARAOIRES, POELES A BOIS ET A CHARBON "VICTORIA," CHARRUES, &c., &c.

Fonderie et Atelier : RUE DU MARCHÉ, BERTHIER.

D-ROBERGE MARCHAND-GENERAL, ST. CUTHBERT.

Les gens qui voudront acheter une marchandise de premier choix et de goût et de première qualité sont priés d'aller au magasin de M. D. ROBERGE, à St. Cuthbert.

M. Roberge tient un magasin qui peut rivaliser avec les meilleurs magasins des grandes villes. Il tient un assortiment général de marchandises qui peuvent contenter même les plus difficiles, et cela à des prix très-réduits. Chacun s'en convaincra par une visite à son magasin.

M. Roberge tient un magasin qui peut rivaliser avec les meilleurs magasins des grandes villes.

Il tient un assortiment général de marchandises qui peuvent contenter même les plus difficiles, et cela à des prix très-réduits.

Chacun s'en convaincra par une visite à son magasin.

A.DRESSES.

A. DEMERS, AVOCAT, RUE EDOUARD, BERTHIER.

PICHÉ & CHENEVENT, AVOCATS, BUREAU DE La Gazette de Berthier, BERTHIER, Q.

J. O. CHALUT, NOTAIRE, RUE EDOUARD, BERTHIER.

Etude : Au Greffe de la Cour de Circuit à côté du bureau d'Enregistrement.

DR. W. A. HÉNAULT, COIN de la rue de l'Eglise, BERTHIERVILLE.

Consultations : de 11 a.m. à 1 p.m. et de 6 à 8 p.m. Entre les heures susdites à la Pharmacie.

DR. LOUIS DE GRANDPRÉ, RUE EDOUARD, BERTHIERVILLE.

NICOLAS LENOIR, BOULANGER, COIN DES RUES HENRI ET WILLIAM, BERTHIERVILLE.

ARTHUR GERVAIS, TAILLEUR, Coupe garantie. Prix modérés. Ouvrage fait avec célérité et soin. Une visite est sollicitée. Une attention spéciale sera donnée aux commandes de la campagne.

RUE EDOUARD, BERTHIERVILLE.

OSCAR PAQUET, BARBIER-COIFFEUR, RUE HENRI, BERTHIER.

En face du Marché. Service à domicile sur demande.

F. O. LAMARCHE, RUE EDOUARD, BERTHIER.

Négociant en gros et en détail de Grain, Foin, Charbon, etc.

C. W. PHILLIPPS & CIE., MANUFACTURIERS DE

Chaussures de Gout, BERTHIER.

Tout ordre envoyé directement à la maison ou donné à notre commis voyageur, recevra une prompte et soignée attention.

FERDINAND PLANTE, CHARRETIER, RUE HENRI, BERTHIERVILLE.

Mr. Plante aura toujours à la disposition des gens les meilleurs chevaux et voitures de louage, tant voitures légères que voitures de charge.

CHAUSSURES !! M. J. CANE & CIE.

Ont l'honneur d'informer le public qu'ils tiennent constamment à leur magasin un assortiment considérable de CHAUSSURES de toutes sortes et dans les derniers goûts, et que leurs prix défient toute compétition.

Comme toujours, ils s'efforceront de donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien les favoriser d'une part de leur patronage. Une visite est sollicitée au magasin de

M. J. CANE & CIE., Ancienne maison J. C. Dixon, Près du Marché, BERTHIER.

C'EST LE BON TEMPS !

PENDANT LES MOIS DE AOUT ET SEPTEMBRE

Nous faisons une réduction de 25 pour cent sur toutes nos marchandises. Nous avons une foule de COUPONS à vendre à moitié prix. Nos marchandises de goût sont aussi entièrement à bon marché. Une visite convaincra tous ceux que nous invitons à venir à notre magasin, en face du marché, BERTHIERVILLE.

P. D. De GRANDPRÉ.

F. J. A. DEMERS, HORLOGER BIJOUTIER VIS-A-VIS LE MARCHÉ, BERTHIER,

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un magasin, ou il se chargera de la confection de BIJOUTERIES, JONCS, &c.

Et de la réparation de MONTRES, HORLOGES, &c., &c.

Il aura aussi toujours en main un assortiment complet de Montres, Horloges, Bagues, Lunettes, Pince-Nez, &c., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition.

Ouvrage garanti pour un an. Une visite est sollicitée.

F. J. A. DEMERS.

HOTEL GUILMETTE

Tenu dans l'ancienne résidence de monsieur Louis Tranchemontagne, à deux pas du débarcadere de la Compagnie du Richelieu et de la gare du Pacifique.

Cet hotel refait à neuf offre tout le confort désirable aux

TOURISTES ET VOYAGEURS DE COMMERCE,

La table ne laisse rien à désirer.

Les Vins et Cigares sont de premier choix.

Une visite est sollicitée.

H. GUILMETTE & CIE., PROPRIÉTAIRES.

ABANDONNANT le commerce de FERRONNERIES et d'ÉPICERIES à l'automne pour m'occuper exclusivement des

Marchandises Sèches, Chaussures et articles de fantaisie.

J'offre en vente pour au-delà de \$6,000 de ces marchandises au

PRIX COUTANT.

Cette vente n'est pas un prétexte pour attirer les acheteurs, mais une liquidation sérieuse, et mes prix vous en convaincront, si vous voulez m'honorer d'une visite.

J. A. LAFERRIERE, Berthier, 10 aout 1888.

W. G. McCONNEL, RUE EDOUARD, - - BERTHIERVILLE,

Négociant en gros et en détail de Fleur, Grain, Moulee, Lard, Saindoux, Sel, Plâtre, &c.

M. McCONNEL tient maintenant son magasin à côté de sa maison privée (ancien magasin de M. Derouin).

Agent pour les Compagnies d'Assurances suivantes :

Northern Fire Assurance Company, City of London Insurance Co. (Limited), Queen Insurance Company, Western Ass. Co. of Canada, (Feu et Marine) La Citoyenne, Feu, Vie et Accidents, Canada Life.

Risques placés au plus bas taux possible.

BUREAU A MONTREAL : W. F. JOHNSON, AGENT, 10, 12 & 14 RUE DU PORT.

COMMERCE.

MARCHÉ DE BERTHIER BERTHIER, 10 août 1888.

LÉGUMES Patates, le minot..... \$0 40 à 0 45 Oignons, le minot..... à ..... Fèves, le minot..... à ..... Oignons, la tresse..... à ..... Choux des Etats-Unis.. 05 à 06 Fèves, la terrinée..... 04 à 05

GRAINS Blé, le minot..... \$..... à ..... Pois, le minot..... 80 à 90 Blé d'Inde, le minot..... 60 à 70 Avoine, le minot..... 45 à 50 Sarazin, le minot..... 70 à 75 Orge, le minot..... à ..... Gaudriole..... à ..... Graine de mil..... à .....

VOILAILLES ET GIBIERS Dindes, la couple..... \$1 20 à 1 50 Oies, la couple..... à ..... Poules, la couple..... 30 à 40 Pigeon, la couple..... 15 à 20

VIANDES Bœuf, la lb..... 08 à 10 Bœuf, 100 lb..... 8 00 à 9 00 Porc frais, la livre..... 11 à 12 Lard salé..... 10 à 12 Porc frais, 100 lbs..... 08 à 09 Mouton, jeune quartier..... 35 à 55 Veau, jeune quartier..... 49 à 50

FARINE Farine en quart..... 4 70 à 5 70 Farine en poche, 100 lb 2 20 à 2 50 Farine de blé d'Inde... 1 75 à 1 90 Farine de gruau..... 3 25 à 3 50 Sarazin..... à .....

PRODUITS DE LA FERME Beurre frais, la lb..... 15 à 20 Beurre salé..... 18 à 20 Œufs frais, la douzaine..... 12 à 15 Laine, la lb..... 30 à 35 Laine filée, la lb..... 60 à 75 Savon..... 06 à 08

DIVERS Miel coulé, la lb..... \$ 12 à ..... Miel en gâteau, la lb..... 12 à 0 15 Sucre d'érable, la lb..... 07 à 0 08 Graisse, la lb..... 12 à 0 15 Tabac en feuille, la lb..... 08 à 0 15 Paille, le 100 bottes... 5 00 à 5 50 Foin, le 100 bottes..... 5 50 à 6 50 Peau de bœuf, la lb..... 05 à 0 06 Peau de veau..... 08 à 0 10 Sirop d'érable, le gallon 90 à 1 00 Peau de mouton, jeune. 60 à 0 75 Cochon vivant, jeune... 3 00 à 4 00

PRIX DES GRAINS CHEZ LES MARCHANDS DE BERTHIER. Avoine..... par 36 lbs. \$0 45 à 0 50 Sarazin..... par 50 lbs. 0 70 à 0 80 Orge..... par 50 lbs. ..... à ..... Pois..... par 60 lbs. 0 85 à 0 90 Graine de lin par 60 lbs. ..... à ..... Fèves..... par 60 lbs. ..... à ..... Blé de semence..... 1 50 à 1 60

MARCHÉ DE SOREL, SOREL, 10 août 1888.

LÉGUMES Patates, le minot..... \$0 45 @ 0 50 Oignons, le minot..... @ ..... Fèves, le minot..... @ ..... Oignons, la tresse..... @ ..... Choux des Etats-Unis 0 08 @ 0 10 Fèves, la terrinée..... @ .....

GRAINS Blé, le minot..... \$..... @ ..... Pois, le minot..... 0 90 @ 1 00 Blé d'Inde, le minot..... 0 90 @ 1 00 Avoine, le minot..... 0 45 @ 0 50 Sarazin, le minot..... 0 70 @ 0 75 Orge, le minot..... @ ..... Gaudriole..... @ ..... Graine de mil..... @ .....

VOILAILLES ET GIBIERS Dindes, la couple..... \$1 20 @ 1 50 Oies, la couple..... @ ..... Poules, la couple..... 0 60 @ 0 70 Pigeon, la couple..... 0 25 @ 0 30

VIANDES Bœuf, la lb..... 0 08 @ 0 12 Bœuf, 100 lb..... 8 00 @ 9 00 Porc frais, la lb..... 0 11 @ 0 12 Lard salé..... @ 0 12 Porc frais, 100 lb..... 8 00 @ 9 00 Mouton, jeune quart. 0 35 @ 0 55 Veau, jeune quartier. 0 40 @ 0 60

FARINE Farine en quart..... \$4 70 @ 5 70 Farine (poche) 100 lb 2 20 @ 2 50 Farine de blé d'Inde... 1 90 @ 2 00 Farine de gruau..... 3 25 @ 3 00 Sarazin..... @ .....

PRODUITS DE LA FERME. Beurre frais, la lb..... \$0 15 @ 0 20 Beurre salé..... 0 17 @ 0 20 Œufs frais, la douz... 0 16 @ 0 18 Laine, la lb..... 0 30 @ 0 35 Laine filée, la lb..... 0 75 @ 0 80 Savon..... 0 06 @ 0 08

DIVERS Miel coulé, la lb..... \$0 12 @ ..... Miel en gâteau, la lb 0 12 @ 0 15 Sucre d'érable, la lb... 0 07 @ 0 08 Graisse, la lb..... 0 12 @ 0 15 Tabac en feuille, la lb 0 10 @ 0 12 Paille, le 100 bottes... 5 00 @ 5 50 Foin, le 100 bottes... 7 50 @ 8 50 Peau de bœuf, la lb... 0 06 @ 0 07 Peau de veau..... 0 08 @ 0 10 Sirop d'érable, le gal. 0 90 @ 1 00 Peau de mouton, jeune ..... @ ..... Cochon vivant, jeune. ..... @ .....

PRIX DES GRAINS CHEZ LES MARCHANDS DE SOREL. Avoine.... par 36 lbs. \$0 50 @ 0 55 Sarazin... par 50 lbs. 0 80 @ 0 90 Orge..... par 50 lbs. @ ..... Pois..... par 60 lbs. 0 90 @ 1 00 Graine de Lin, 60 lbs. @ ..... Fèves..... 60 lbs. @ ..... Blé de semence..... 1 50 @ 1 60